

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2397

présenté par

M. Robert, Mme Benin, M. Mathiasin et M. Garcia

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 34, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.